

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1874^e SÉANCE : 15 JANVIER 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1874)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1874^{ème} SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 15 janvier 1976, à 15 h 30.

Président : M. Salim A. SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1874)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise antérieurement [1870^e à 1873^e séances], j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Egypte, des Emirats arabes unis, de la Jordanie, du Koweït, de la Mauritanie, du Qatar, de la République arabe syrienne et de la Yougoslavie, selon la pratique habituelle et les dispositions pertinentes de la Charte et du règlement intérieur, à participer à la discussion sans droit de vote. Conformément à la décision prise par le Conseil [1870^e séance], j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre part au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Egypte), M. Sharaf (Jordanie), M. Allaf (République arabe syrienne) et M. Khaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil de sécurité; M. Baroody (Arabie saoudite), M. Ghobash (Emirats arabes unis), M. Bishara (Koweït), M. El Hassen (Mauritanie), M. Jamal (Qatar) et M. Petrić (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant continuer l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le premier orateur est le représentant du Koweït. Conformément à la pratique établie, je vais demander au représentant de la République arabe syrienne de bien vouloir se retirer temporairement de la table du Conseil pour que le représentant du Koweït puisse prendre sa place. J'invite ce représentant à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

3. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Ainsi, après trois décennies, nous en sommes toujours au point de départ en ce qui concerne la question des droits des Palestiniens. Plus de huit années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Je voudrais dire, en toute équité, qu'il est rare — et peut-être cela ne s'est-il jamais produit — qu'une résolution suscite autant de publicité, malgré son caractère fortement ambigu. Il est superflu de dire que certains trouvent refuge dans cette ambiguïté, qui leur permet de consolider leurs desseins expansionnistes, alors que d'autres en font la clef de voûte de leur politique étrangère concernant le Moyen-Orient. Les événements ont déjà prouvé que la résolution 242 (1967) est non seulement ambiguë mais entachée de défauts graves, le principal défaut étant qu'elle n'a pas su traiter de manière fondamentale la question du peuple palestinien. Et, en raison de ce défaut, la proverbiale résolution 242 (1967) est devenue caduque et inefficace. A notre avis, elle est comme les pyramides d'Egyptes — souvent citées, bien qu'elles n'aient aucune âme, aucune utilité, et qu'elles n'attirent que les touristes.

4. La résolution 242 (1967) s'est éloignée du centre du conflit au Moyen-Orient. L'occupation des territoires arabes par Israël est un dérivé, une branche, alors que la tragédie du peuple palestinien constitue le cœur et la moelle mêmes du problème. C'est l'essentiel du problème tout entier. D'autres questions peuvent être les conséquences, ou les branches, mais certainement pas les racines. C'est pourquoi nous avons des sentiments d'ambivalence justifiés à l'égard de cette résolution 242 (1967) souvent citée mais mutilée. Les événements ont prouvé que notre attitude à l'égard de cette résolution n'est pas erronée, cette résolution dans laquelle certains Membres des Nations Unies ont trouvé l'antidote ou la cure qu'il fallait pour remédier à la situation. Les territoires

arabes occupés depuis 1967 peuvent être recouverts par l'action entreprise en vertu du Chapitre VII de la Charte ou bien, si le Conseil n'agit pas, ils pourront en définitive être libérés par la force. Ils constituent un problème, mais non pas un problème de type insurmontable.

5. La question cruciale est le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce peuple vaillant, ce peuple vibrant, ce peuple indestructible, dont la volonté de survivre n'a pas été affaiblie par les souffrances des camps de réfugiés, ne diffère d'aucune autre nation arrivée au statut de nation dans la communauté internationale. Ses terres ont été spoliées par des colons étrangers, ses biens confisqués par des immigrants étrangers, et ses droits élémentaires et primordiaux à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance dans sa patrie lui ont été déniés par un conglomerat de puissances étrangères et d'insidieux aventuriers sionistes. En 1948, la majorité des Palestiniens s'est trouvée reléguée dans des camps de réfugiés, dont les conditions étaient au mieux assez sinistres et au pire indignes de l'homme. Israël et ses partisans ont eu le tort de croire qu'en parquant les Palestiniens dans les camps du désespoir, ils parviendraient à écraser leur esprit de résistance et qu'ils seraient ainsi contraints de renoncer à leurs droits inaliénables au rapatriement et à la souveraineté dans leur patrie. Ils ont misé sur le temps et sa capacité d'effriter la volonté des Palestiniens et d'en faire des créatures serviles et soumises. Ils se sont trompés. Israël sait, et nous savons, qu'il ne peut en toute impunité jouir de son butin et piller les territoires arabes et leurs habitants. Il n'y a guère de nation qui ait souffert de manière si profonde et qui en soit sortie plus forte et plus tenace dans sa lutte que le peuple palestinien. Les épreuves et la souffrance des camps ont fait naître dans cette nation un esprit indomptable de résistance et non de résignation et de soumission. La douleur de la diapora qu'a connue le peuple palestinien a fait naître une implacable détermination de reconquérir ce qui a été usurpé par la force brutale, au lieu de capituler basement devant les désirs d'Israël et de ses sympathisants. Le peuple palestinien est contraint depuis des années de vivre d'une aumône annuelle qui lui permet à peine de subsister et d'assurer sa survie dans les conditions lamentables des camps.

6. Après l'échec pitoyable de la communauté internationale qui n'a su redresser les torts qui lui ont été infligés, il a recouru à la lutte armée. Ce n'est pas par opportunisme qu'il a agi de la sorte, c'est par nécessité. Il l'a fait, pour citer son porte-parole, mon ami et frère M. Khaddoumi, assis modestement à ma droite, lorsqu'il a désespéré de voir rétablir ses droits nationaux et son droit élémentaire à la souveraineté par des moyens pacifiques. Il a alors déclaré que la lutte armée était le seul moyen d'assurer la libération de sa patrie et d'accéder à ses droits nationaux.

7. Il est certain que le peuple palestinien possède deux qualités exceptionnelles et rares : l'une étant la

patience et l'autre le ressort moral. Sinon, comment pouvons-nous — nous qui sommes de la région, qui nous associons aux épreuves et aux griefs des Palestiniens et qui prenons fait et cause de toute notre âme et de toute notre chair pour les souffrances des Palestiniens — expliquer leur endurance et leur survie pendant trois décennies dans des camps de réfugiés à très peu de distance de leurs foyers et leur recherche constante d'une solution pacifique, malgré l'immensité de leur tragédie et la nature abominable des crimes perpétrés contre eux ? Avec le ressort moral qui les caractérise, ils ont déjà montré comment un peuple décapité à recouvrer les droits qu'on lui dénie ne se laisse pas engourdir par des doses de charité annuelles ou les séductions d'une assimilation confortable en dehors de sa patrie; je connais cela d'expérience, parce que je représente le Koweït et je sais les manœuvres de séduction exercées sur les Palestiniens pour les amener à s'assimiler dans notre région.

8. En toute équité, on ne peut que s'émerveiller de la sérénité et du stoïcisme dont a fait preuve le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), mon ami et frère M. Khaddoumi, dans son intervention de l'autre jour [*ibid.*]. Il n'a pas parlé avec amertume ou avec haine. Il a montré que la vie dans les camps de réfugiés n'est pas seulement un outrage à la dignité humaine, mais aussi quelque chose qu'il faut redouter, même pour ses ennemis. Il a demandé l'égalité pour toutes les parties. En d'autres termes, il ne veut pas que ses ennemis endurent les souffrances et les privations des camps de réfugiés, que lui et ses proches ont connues pendant trois décennies. Selon ses paroles, il n'existe aucune soif de vengeance, aucun désir d'exercer une vendetta primitive ni aucune intention d'imposer à quiconque l'horrible dégradation des camps de réfugiés.

9. Certains disent que les Palestiniens ne reconnaissent pas l'existence d'Israël et ne sont donc pas qualifiés pour être une partie véritable au conflit. A notre avis, c'est une logique de fou. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les Palestiniens reconnaissent Israël alors que celui-ci dénie leur existence en tant que nation ? Et je ne veux pas insister sur ce point, car les citations abondent à ce sujet. Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les victimes des gladiateurs reconnaissent à leurs oppresseurs le droit de les dépouiller de leur souveraineté nationale et de les chasser de leur patrie ? Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les Palestiniens qui ont été traités jusqu'à maintenant comme des sous-hommes deviennent d'un seul coup des surhommes et reconnaissent aux gladiateurs le droit de les massacrer ?

10. Il convient de rendre leur dû aux Palestiniens, qui ont su s'élever au-dessus de leurs épreuves et qui sont assez charitables pour oublier et pour pardonner afin d'édifier un avenir meilleur. Après tout, que veulent les Palestiniens ? Ils veulent tout simplement l'autodétermination. Dans cette revendication, ils ne s'écartent pas de la Charte des Nations Unies. Ils ne

différent ; ... Les Etats Membres des Nations Unies réunis au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Ils ne diffèrent d'aucun d'entre nous. Ils sont chair, sang, cerveau et moelle, comme nous. Ils n'ont pas demandé l'impossible; leurs aspirations, au contraire, sont les mêmes que celles de toutes les nations qui ont le droit inaliénable, le droit primordial, à l'autodétermination et à la souveraineté dans leur propre pays. Ils savent qu'une décision du Conseil ne leur rendra pas leurs biens et leur patrie perdus, à moins d'être accompagnée des mesures nécessaires conformément au Chapitre VII de la Charte. Et ils savent, et nous savons, que nous édifions un château sur la lune si nous demandons cela. Malgré l'abus du veto dans le passé — et la fréquence de cet abus lorsque les droits nationaux des Palestiniens étaient en jeu — ils espèrent encore que la communauté internationale viendra à la rescousse.

11. Certains demanderont peut-être ce que veulent exactement les Palestiniens. La réponse est tout simplement qu'ils veulent l'autodétermination et l'indépendance, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ils sont las de vivre dans les camps de réfugiés. Ils sont réfractaires à l'assimilation. Ils se sont révoltés contre la vie en diaspora. Les Palestiniens n'entendent plus être dispersés. Ils veulent que le Conseil donne le signal du retour dans leur patrie. Ils ne veulent pas arracher à d'autres des territoires qui ne leur appartiennent pas. Ils attendent une vie convenable après avoir subi pendant trois décennies la vie sordide et abominable des camps de réfugiés. Le Conseil peut et doit les aider dans les efforts qu'ils font en vue d'une vie et d'un avenir meilleurs. Aucun d'eux n'oublie que les Nations Unies ont une grande dette envers eux après la décision illégale et inexcusable de partager leur foyer sans leur consentement ou leur approbation, sans même qu'on les ait consultés. Le Conseil devrait prendre une décision reconnaissant les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté. Il est indispensable de le faire non seulement à cause des réalités de la situation — et ceux qui s'opposent aux réalités de la situation se trouvent isolés, non pas parce qu'ils soutiennent des forces anti-palestiniennes mais parce qu'ils soutiennent les forces de l'anti-réalité — mais en raison des injustices qui lui ont été imposées par les Nations Unies. Autrement dit, les Nations Unies se doivent de prendre conscience des réalités de la région, sans quoi la paix restera aussi illusoire qu'un mirage dans le désert du Koweït ou de l'Arabie.

12. La réaction d'Israël au débat du Conseil de sécurité consiste à installer cinq nouveaux établissements juifs sur les hauteurs syriennes du Golan. Cette décision, qui est bien conforme à la politique d'expansion territoriale d'Israël, a été annoncée en un moment de colère à l'égard des Nations Unies simplement parce que l'Organisation avait eu le courage d'écouter le représentant de l'O.I.P sans la permission des sionistes de Tel Aviv. Que dit Israël de ces établissements ? Il dit qu'ils servent à des fins de

défense contre une éventuelle attaque arabe. Mais Israël et le monde entier savent de la manière la plus nette que les Arabes, en aucune circonstance, n'accepteront l'annexion de leurs territoires par Israël. Aucune nation, qu'elle soit grande ou petite, fragile ou forte, n'accepterait l'incorporation de ses territoires à un pays voisin simplement parce que celui-ci en a besoin pour se défendre. Cet argument se ramène à une recette de guerre et d'attaque militaire. Ce n'est pas une formule de paix.

13. Si Israël s'intéresse de manière sincère et réelle à la paix, le monde entier est là pour témoigner que cette paix tant chérie, les Etats arabes en ont déjà donné le signal. Les Arabes demandent le retrait complet de tous les territoires occupés par Israël. Les Israéliens, encore captifs de la mentalité de l'holocauste de la seconde guerre mondiale, réagissent en construisant des établissements sous prétexte d'acquiescer des frontières pour leur défense. Il n'y a pas moins de 65 établissements juifs implantés en terre arabe. Et cependant le monde s'attend à ce que les Arabes fassent preuve de patience et de tolérance pendant que leurs territoires sont absorbés de manière graduelle, imperceptible et clandestine. Il ne suffit pas d'adopter des résolutions sans prendre les mesures de mise en œuvre voulues. Sinon nous pourrions dire en toute franchise que le monde se résigne à réitérer des principes sans prendre aucune mesure de suite qui permette de traduire ces principes en actes. Il est facile aux Etats de réaffirmer les dispositions de la Charte en considérant que cette réaffirmation apaise leur conscience.

14. Les réalités de la situation ont démontré qu'il faut beaucoup plus que de simples proclamations. Aussi longtemps que des territoires seront occupés par des troupes étrangères, les nations continueront de lutter jusqu'à la libération de ces territoires et quoi que puissent en penser les autres. Les Arabes, à cet égard, ne sont pas différents des autres nations. Ils ne laisseront pas Israël camper indéfiniment sur leurs terres et ils n'adopteront pas à cet égard une attitude de soumission passive. Ils ne s'inclineront pas devant le diktat d'Israël. Si l'on veut prévenir de nouvelles hostilités, ce n'est pas en prétendant amener les Arabes à oublier l'occupation de leurs terres que l'on y parviendra, mais bien en rappelant Israël à la raison grâce aux mesures collectives que comporte le Chapitre VII de la Charte. Nous devrions tirer la leçon de l'histoire, puisque l'histoire est si fréquemment invoquée dans cette salle. Permettez-moi de rappeler qu'à la fin du siècle dernier, le haut commandement allemand avait insisté pour incorporer de petites portions de la France à des fins de défense. Cette décision fut l'une des causes qui provoquèrent la première guerre mondiale. Israël est tenu, par le droit, par la Charte, par les dispositions des résolutions que les Nations Unies ont adoptées, de se retirer simplement, en douceur, sans tambour ni trompette, des territoires arabes.

15. Si Israël décide d'agir autrement, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, ce sera une invitation à de nouvelles hostilités, à de nouvelles effusions de sang, à de nouvelles guerres. C'est à Israël qu'il appartient de choisir entre la fin de son occupation des territoires arabes et la guerre; c'est à Israël de décider s'il prétend conserver les fruits de l'agression ou s'il y renonce, pour assurer le règne du droit et vivre en accord avec les exigences de la Charte. Israël a apparemment opté pour les territoires plutôt que pour la paix, mais en définitive il n'aura ni l'un ni l'autre. En 1973, lorsque le Conseil de sécurité fut invité à prendre des mesures radicales pour que les territoires occupés par Israël soient rendus, les Etats-Unis ont cru bon de mettre leur veto à l'adoption du projet de résolution [S/10974 du 24 juillet 1973]. Ils ne croyaient alors pas plus que certains autres que les Arabes se lanceraient dans une campagne pour recouvrer leurs terres en 1973. Cette guerre de 1973 fut une surprise même pour les plus crédules. Même aujourd'hui, alors que nous discutons le problème du retrait, de nombreux Etats restent sourds à l'avertissement que l'occupation persistante des territoires arabes est de nature à susciter, à provoquer une autre guerre. Certains ont tendance à sous-estimer l'insistance avec laquelle les Arabes réclament une évacuation totale des territoires. Mais ceux qui refusent de voir les réalités de la situation en face finiront par s'apercevoir qu'ils avaient tort, de même qu'en 1973.

16. J'en appelle au Conseil : qu'aucune considération, quelle qu'elle soit, ne le détourne de son devoir, qui est d'agir vigoureusement et promptement pour assurer le retrait israélien des territoires occupés. Qu'aucune puissance, quels que soient les moyens dont elle dispose, ne vienne entraver la volonté du Conseil de faire face à sa responsabilité et d'exiger l'évacuation des territoires occupés par la force. Sinon, il y aura encore la guerre, il y aura encore des effusions de sang.

17. Les deux éléments indispensables de la paix sont la réalisation du droit des Palestiniens à l'autodétermination et le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes. Ce sont là les deux principes essentiels sur lesquels tous nos efforts doivent porter. Transiger à l'égard de l'un ou de l'autre ne peut qu'entraîner le désastre. Nous sommes tenus de sauvegarder le règne du droit et de défendre les principes qu'énonce la Charte que nous tenons en si haute estime. La paix ne peut être solidement maintenue si l'oppression, l'injustice, les épreuves ou la misère accablent les hommes. Le Conseil de sécurité est tenu d'affirmer le principe de la légalité afin de garantir les droits nationaux de même que les droits individuels et les libertés fondamentales, sans lesquels il ne saurait y avoir de paix véritable fondée sur des bases solides et durables. Le Conseil doit s'efforcer d'éliminer les menaces à la paix en punissant l'agression, en dépouillant l'agresseur des fruits de son agression et en réprimant toute menace à la paix grâce à des mesures collectives. Israël a violé les principes les

plus sacrés de la Charte; il doit être contraint à renoncer à l'utilisation de la force en tant qu'instrument d'expansion territoriale. Il doit être contraint à respecter l'intégrité de nos territoires ainsi que les droits souverains et primordiaux du peuple palestinien dans sa propre patrie. On ne peut faire plus longtemps preuve d'indulgence envers Israël et l'encourager à persévérer dans son rôle de destructeur de la moralité internationale. Quelle meilleure preuve du mépris d'Israël pour la moralité internationale nous faut-il que son refus de participer au débat actuel du Conseil de sécurité ? Le Conseil devrait répondre du tac au tac, en s'appuyant sur un calendrier pour le retrait de tous les territoires arabes occupés et pour la prise de mesures concrètes afin de rendre au peuple palestinien les droits nationaux inaliénables et primordiaux qui appartiennent à tous les hommes.

18. En terminant, permettez-moi, Monsieur le Président, de relever combien il est heureux que ce débat sur les droits du peuple palestinien se déroule sous votre présidence. En effet, vous êtes l'impressionnant Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont le mandat est d'éliminer le colonialisme et la domination étrangère. Or la question examinée ici s'aligne parfaitement sur la compétence du Comité que vous présidez avec tant de talent. Le peuple palestinien ne pouvait espérer occasion plus propice, et je voudrais le féliciter de cette heureuse coïncidence, de même que je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cet organe suprême des Nations Unies en ce mois de janvier. Je suis certain que toutes vos qualités, dont nous sommes bien conscients, seront mises au service d'une juste et noble cause.

19. Ce débat offre une occasion historique pour asseoir la paix dans une région dont l'histoire est remplie d'effusions de sang et de mutilations. Il ne faut pas laisser échapper cette occasion. Mais permettez-moi de rappeler au Conseil en toute équité que la résolution 242 (1967) plane sur les camps de réfugiés comme un spectre sinistre affirmant que les réfugiés pourraient être condamnés à vivre à jamais l'existence sordide des camps. Le Conseil doit aujourd'hui faire luire un espoir à la fin d'un tunnel qui a été aussi long que sinistre.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je prie maintenant le représentant du Koweït de se retirer de la table du Conseil afin que le représentant de la République arabe syrienne puisse reprendre sa place. Le prochain orateur est le représentant de la Yougoslavie. Je vais demander au représentant de l'Egypte de se retirer provisoirement de la table du Conseil pour permettre au représentant de la Yougoslavie d'occuper son siège. J'invite ce représentant à faire sa déclaration.

21. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Bien que je ne sois pas membre du Conseil,

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence en ce premier mois de 1976. Les relations excellentes et amicales qui règnent entre nos deux pays non-alignés me donnent un plus grand plaisir encore à le faire. Votre pays et vous-même êtes connus comme des combattants authentiques et inlassables de la libération de l'Afrique entière, de chacune de ses nations et de ses anciennes colonies de toute forme d'oppression. Ce fait, ainsi que les services insignes que vous rendez en tant que Président du Comité spécial, au nom de tous les peuples sous domination coloniale, votre habileté, votre expérience et votre impartialité, dans le domaine de la diplomatie tant bilatérale que multilatérale sont une garantie que le Conseil, aux prises avec des tâches complexes et importantes pendant le mois de janvier, se trouve en vérité en des mains très expertes.

22. Je voudrais maintenant saisir cette occasion publique et officielle pour exprimer notre profonde peine à l'annonce de la disparition de Chou En-lai, grand combattant et dirigeant révolutionnaire, homme d'Etat et architecte très remarquable de la République populaire de Chine. Sa mort est une grande perte pour la Chine et, par conséquent, pour l'humanité dans son ensemble. Sa contribution impressionnante, enthousiaste, et souvent décisive aux progrès remarquables de son pays restera une source d'inspiration constante et nous sommes certains que la longue marche du peuple chinois vers le succès se poursuivra.

23. Ma délégation se félicite de la décision du Conseil de tenir ce débat sur le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et la considère comme très opportune et nécessaire. En fait, le Conseil de sécurité, organe chargé par tous les Membres de l'Organisation de la responsabilité essentielle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et agissant en leur nom, ne saurait rester passif, sans faire tous les efforts possibles pour adopter des mesures et des décisions efficaces capables d'aboutir à une solution d'ensemble de la crise qui continue de nous menacer tous, et ne cesse, à certains égards importants, d'empirer. Le Conseil de sécurité est donc également chargé de la responsabilité primordiale de rechercher une solution de la crise du Moyen-Orient.

24. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler qu'il s'agit du premier débat d'ensemble organisé par le Conseil sur la question depuis les réunions qu'il a tenues au printemps et en été de 1973, et il n'est peut-être pas sans intérêt, non plus de rappeler que de vastes changements se sont produits au Moyen-Orient en ce qui concerne la question de Palestine et sur l'ensemble de la scène internationale depuis lors.

25. Etant donné la ferme résolution dont ont fait preuve les peuples arabes et fait qu'ils ont montré qu'ils étaient capables de mener une lutte efficace pour la libération de leurs territoires occupés et

annexés, étant donné le nombre toujours croissant des pays non-alignés, le renforcement de leur rôle et de leur influence, avec ceux des autres pays opposés à l'agression, à l'acquisition des territoires par la force et au déni du droit des peuples, deux changements importants et tout à fait d'actualité se sont produits.

26. Tout d'abord, la communauté internationale, aux Nations Unies et ailleurs, a enfin reconnu que la question palestinienne était au centre même de la solution de la crise du Moyen-Orient; elle a également reconnu les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien en vertu des résolutions 3236 (XXIX), 3375 (XXX), 3376 (XXX) et 3414 (XXX) de l'Assemblée générale. En même temps, l'Assemblée a reconnu à l'OLP, en tant que représentant du peuple palestinien, le droit de participer, sur un pied d'égalité avec les autres parties, à tous les efforts de paix visant le Moyen-Orient, y compris bien sûr la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, de Genève.

27. La communauté mondiale, nous tous, comprenons l'importance extraordinaire de ce changement qui intervient après le déni prolongé des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et de ses seuls représentants, après les efforts entêtés de ceux qui essaient de reléguer la question de Palestine au rang d'une question purement humanitaire d'assistance aux réfugiés.

28. Mon gouvernement et mon pays, agissant spécialement dans le cadre du mouvement non aligné et des décisions solennelles prises au cours de ses conférences, sont fiers du rôle qu'ils ont joué pour que l'histoire rende au peuple palestinien une justice qui lui était due depuis longtemps.

29. Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à toute la délégation de l'OLP et à son chef, M. Khaddoumi, et les féliciter d'occuper, sur un pied d'égalité, leur siège à la table du Conseil. Ceci constitue en soi à la fois une mesure irréversible et la manifestation la plus récente et la plus importante d'une situation nouvelle, d'un nouveau cadre de négociations, qui s'édifie actuellement et que l'on ne pourra détruire. Refuser de reconnaître, comme Israël le fait, cette situation nouvelle, espérer que l'on pourra, d'une certaine façon, éluder, contourner la question de Palestine et du peuple palestinien, et ne pas traiter avec l'OLP, c'est espérer qu'ils capituleront. Et cette capitulation, il est bien sûr tout à fait chimérique de l'attendre d'un peuple courageux doté d'une telle histoire, d'une telle culture et de cette volonté indomptable de survivre et de réaliser ses droits nationaux inaliénables.

30. Nous, Yougoslaves, le comprenons fort bien, compte tenu de notre propre lutte de libération nationale. Le Conseil sera peut-être intéressé de savoir que le principe de la non-capitulation est inscrit dans la Constitution yougoslave. Permettez-moi de lire l'article 238, chapitre VI, sur la défense nationale :

“Nul n'a le droit de reconnaître ou de signer un acte de capitulation ni d'accepter ni de reconnaître l'occupation de la République socialiste fédérale de Yougoslavie ou d'une de ses parties. Nul n'a le droit d'empêcher un citoyen de la République fédérative socialiste de Yougoslavie de se battre contre l'ennemi qui a attaqué le pays. De tels actes seront jugés inconstitutionnels et passibles des mêmes peines que la haute trahison.”

31. Le deuxième changement, qui, en fait, découle directement du premier, c'est le rejet et la condamnation, toujours plus vastes, pratiquement absolus, de la politique d'occupation et d'annexion des territoires arabes par Israël, sous quelque prétexte que ce soit, du refus de ce pays de reconnaître les droits nationaux des Palestiniens et de sa politique de force, d'agression et d'intimidation.

32. Les débats et les votes les plus récents du Conseil de sécurité, pour ne parler que de ceux-là, attestent à nouveau l'isolement croissant que connaît la politique stérile, bornée et dangereuse d'Israël, politique qui ne fait que lui nuire de plus en plus. Dans ce monde nouveau qui est le nôtre, un monde d'interdépendance véritable et directe et où se fait sentir sans cesse davantage l'influence d'un nombre croissant de pays qui veulent jouer, et qui jouent, un rôle actif dans les affaires internationales — un rôle de sujet, non d'objet —, personne ne peut endiguer le courant puissant de changements trop longtemps attendus.

33. On peut boycotter une session, on peut menacer sans cesse de quitter l'Organisation ou certains de ses organes, de réduire son intérêt, sa participation ou sa contribution, mais cela ne peut plus paralyser la majorité. On ne peut isoler le monde; on ne peut que s'isoler soi-même. Nous ne vivons pas dans un monde où l'on peut “s'arrêter et descendre”, et si l'on s'oppose aux marées et aux processus nouveaux et nécessaires plutôt que d'œuvrer avec eux, loin de les arrêter on ne fait que perdre l'occasion de suivre l'évolution nécessaire des événements. Plusieurs événements internationaux d'importance, au cours de ces dernières années, mettant en cause Israël, mais pas seulement lui, ont prouvé qu'une opposition injuste et inopportune au changement et au progrès ne peut se faire qu'au grand dam de ceux qui s'y opposent.

34. Certes, l'opposition continue à ces changements, sans les arrêter, peut les retarder, faisant naître des tensions, ajoutant des éléments de danger à des crises déjà exacerbées, rendant plus immédiates les possibilités d'explosion menant à des guerres et, qui sait, à la catastrophe générale. Cela n'est nulle part plus vrai que pour le Moyen-Orient; cela ne saurait s'appliquer mieux qu'à la politique d'Israël, qui crée directement des dangers. Nous devons rappeler ici, que, du fait du refus continué d'Israël de respecter et de mettre en œuvre les “résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée géné-

rale, c'est à ce pays qu'incombent les plus graves responsabilités. Ce refus d'Israël, non seulement retarde le règlement de la crise et l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, dans l'intérêt de tous les peuples et Etats de la région mais, en même temps, il constitue la cause essentielle des diverses tensions et explosions que l'on constate dans la région du Moyen-Orient et au-delà.

35. Le refus constant de mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies a été déjà souligné, dans le présent débat comme dans bien d'autres discussions. Mais, Israël a récemment pris deux mesures prouvant une fois de plus, non seulement qu'il ne veut absolument pas progresser sur la voie d'un règlement juste mais encore qu'il cherche activement à détruire toute chance d'y arriver. Je songe, bien entendu, aux raids terroristes au Liban, sur les camps palestiniens, en tant que représailles évidentes contre la décision du Conseil de permettre à l'OLP de participer à ce débat; je songe, aussi, à la création de nouveaux établissements dans les territoires occupés, en tant que “contribution” à ce débat.

36. Nous avons le vif souvenir de ce qui a suivi le débat du Conseil de sécurité de l'été 1973. Le projet de résolution de la majorité a fait l'objet d'un veto et l'on a ainsi empêché le Conseil d'agir. La quatrième guerre au Moyen-Orient s'est ensuivie. Nous affirmons qu'il ne faut pas que cela recommence; il faut que le Conseil puisse agir, et agir véritablement.

37. Pour en venir maintenant aux aspects plus spécifiques de ce qu'il faut faire, du genre de décisions qu'il convient de prendre, des nouveaux efforts à entreprendre pour permettre des progrès, des changements et des réalités qu'il faut reconnaître, je voudrais souligner l'appui constant que mon pays a accordé à tous les efforts visant à trouver une solution définitive et complète, un règlement de cette crise dans tous ses aspects, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris bien entendu l'OLP, sur un pied d'égalité.

38. Nous sommes convaincus que ce n'est que dans le cadre d'un règlement fondé sur le retrait total d'Israël de tous les territoires occupés depuis le 5 juin 1967 et par la reconnaissance et l'exercice des droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à créer son propre Etat, que pourra être garantie l'existence indépendante et sûre de tous les peuples et Etats de la région. Le droit de tous les Etats et de tous les peuples de la région à une existence pacifique, à la sécurité et au développement libre et indépendant est essentiel.

39. Il est indispensable de reconnaître l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien et son droit à participer à tous les efforts en vue de régler la crise du Moyen-Orient. C'est dans ce cadre que nous sommes favorables à une nouvelle convocation, le plus tôt possible, de la Conférence de la paix

de Genève, qui devrait avoir pour instructions de tenir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au courant de ses travaux et des résultats des négociations. Nous serions également assez partisans d'une proposition tendant à ce que le Conseil se mette d'accord sur un calendrier pour le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis le 5 juin 1967.

40. Je voudrais maintenant évoquer rapidement certaines positions, certains arguments que l'on retrouve assez souvent et selon lesquels il n'y a pas de nouvelles mesures à prendre, il n'y a pas de changements à effectuer ni de mise à jour; en dernière analyse, ce sont là des appels à l'inaction, au *statu quo* figé, ou à une véritable paralysie.

41. On nous a dit bien souvent que les divergences entre les parties sont si grandes que seuls des activités et des processus lents et circonspects peuvent amener à des résultats. Je ne vais pas m'appesantir sur le fait qu'il est manifestement inacceptable de parler des parties en jeu de manière à faire disparaître la différence cruciale entre l'agresseur et la victime de l'agression; de même, je n'insisterai pas sur ce fait évident qu'après trois décennies de dispersion et de déni des droits nationaux fondamentaux du peuple palestinien et après l'occupation de 1967, qui dure depuis presque 10 ans déjà, il est plutôt déplacé de venir préconiser aux Palestiniens et aux Etats arabes "la lenteur et la circonspection". Ce que je veux souligner, c'est que préconiser une méthode d'approche lente n'est simplement pas possible. Nous savons tous quel a été le résultat des vaines tentatives faites pour geler la situation avant 1973. Près de deux ans et demi se sont écoulés depuis la guerre d'octobre 1973 et, si certain mouvement a pu avoir lieu, les problèmes fondamentaux les plus aigus restent les mêmes. On reconnaît maintenant, d'une façon générale, qu'il convient de fournir un effort d'ensemble, sans retard.

42. On dit également qu'il faut préserver, protéger et, pratiquement, pétrifier le "cadre de négociations" existant, car si nous essayons de le changer de quelque façon que ce soit, il s'effondrera, il n'y aura plus de négociations, etc. C'est là évidemment une position ni réaliste ni sage. Ce que nous avons maintenant, et ce que nous avons depuis un certain temps, c'est un "cadre de négociations" sans négociations. Il faut que les cadres de négociations se prêtent à des négociations actives et non pas que leur présence immuable en fasse un prétexte à l'inaction.

43. S'agissant du processus de négociations et d'efforts de paix pour un règlement d'ensemble, peut-on vraiment soutenir avec sérieux que ce processus peut se dérouler sans les Palestiniens, sans l'OLP, même lorsque tout le monde — excepté Israël — a accepté le fait que la question de Palestine est au cœur de la crise du Moyen-Orient et qu'à moins de régler le premier problème, on ne saurait trouver de solution au second ?

44. Il a fallu plus d'une guerre et beaucoup d'actes de violence pour que cette question soit reconnue par tous, excepté Israël. Allons-nous attendre une nouvelle catastrophe au Moyen-Orient pour procéder enfin à une mise à jour nécessaire et évidente du cadre de négociations ?

45. Si l'on y met assez de fermeté, Israël reconnaîtra les réalités actuelles, dans son propre intérêt à long terme. A cet égard, on devrait se souvenir de l'expérience de 1956, quand des pressions suffisantes avaient été exercées sur Israël. L'entêtement négatif d'Israël, empêchant de sortir de la dangereuse situation actuelle, ne devrait pas, ne doit pas, être toléré, et personne ne devrait l'appuyer d'aucune manière.

46. Ici, il convient peut-être de souligner une fois de plus que la Charte n'établit pas de distinction entre une agression "démocratique" ou autre, et qu'elle ne fait aucune distinction — surtout dont on puisse se servir à ses fins propres — sur la base de systèmes politico-sociaux. Toutes tentatives faites pour introduire de telles distinctions dans l'Organisation viendraient attaquer les bases mêmes d'un ordre international juste et rationnel ainsi que la Charte des Nations Unies elle-même. Les victimes des raids aériens, ceux qui subissent l'occupation et l'ingérence dans leurs affaires internes ne se préoccupent guère du système politique de l'agresseur ou des modalités de l'agression. Ils se préoccupent de voir arrêter l'agression et châtier l'agresseur.

47. Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet des rapports existant entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Leurs prérogatives constitutionnelles fondamentales et leurs rapports au titre de la Charte sont évidemment clairs. Il convient également d'insister sur le fait qu'ils sont des organes de la même organisation, fondés sur les principes, les termes et l'esprit de la même Charte, ayant les mêmes buts et objectifs, qu'ils doivent coopérer — et qu'en fait ils coopèrent.

48. De même, il serait peu réaliste d'imaginer qu'ils n'ont pas d'influence l'un sur l'autre — souvent très directement — et que l'on peut trouver abri au Conseil contre les tendances politiques et les réalités du monde qui, parfois, commencent par se faire sentir à l'Assemblée générale. C'est précisément sur la question de Palestine et du Moyen-Orient que les mesures prises par l'Assemblée générale et ses recommandations au Conseil de sécurité, associées aux réalités politiques de la composition du Conseil — et ces réalités ne sont pas éphémères mais sont, au contraire, devenues une constante —, que les nouvelles tendances puissantes dont je parlais au début de mon intervention n'ont pu être arrêtées aux portes du Conseil, contre la volonté de la majorité. D'où le présent débat.

49. Je voudrais donc, pour terminer, exprimer l'espoir de ma délégation qu'en répondant comme il

convient aux exigences de l'actualité, le Conseil adoptera une décision appropriée et montrera que nous sommes prêts à contribuer à tous les efforts visant à assurer une paix fondée sur la justice au Moyen-Orient.

50. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant demander au représentant de la Yougoslavie de bien vouloir se retirer afin que le représentant de l'Égypte puisse reprendre sa place à la table du Conseil. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer le Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de l'Irak demandant à être invité, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Si je n'entends pas d'objections, je me propose d'inviter ce représentant à participer à la discussion, conformément à la pratique habituelle et aux dispositions pertinentes de la Charte et du règlement intérieur provisoire. Comme il n'y a pas d'objections, j'invite le représentant de l'Irak à occuper le siège qui lui est réservé sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu, comme d'habitude, qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque son tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Shaikhly (Irak) occupe le siège qui lui est réservé sur les côtés de la salle du Conseil.

51. M. LAI Ya-li (Chine) [*traduction du chinois*] : Ces derniers jours, les représentants de nombreux pays ont formulé dans leurs déclarations de sincères condoléances à l'occasion du décès du premier ministre Chou En-lai. Au nom de la délégation chinoise, je tiens à les remercier de tout cœur.

52. D'autre part, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une très cordiale bienvenue aux représentants des cinq nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir le Bénin, la République arabe libyenne, le Pakistan, le Panama et la Roumanie. Nous sommes convaincus que dans les jours à venir, nous serons appelés à coopérer étroitement dans notre tâche consacrée à la mise en œuvre des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

53. Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom de la délégation chinoise, d'adresser une fois de plus une chaleureuse bienvenue aux représentants de l'OLP qui prennent part au débat sur le problème du Moyen-Orient et la question palestinienne au Conseil de sécurité. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours appuyé la juste cause des Palestiniens et des autres peuples arabes. Nous sommes heureux de constater que leur lutte bénéficie d'une sympathie et d'un soutien sans cesse accrus.

54. L'année 1975 est révolue. Examinant la situation au Moyen-Orient pendant l'année écoulée on constate plus clairement encore que, d'une part, la lutte

du peuple palestinien et des autres peuples arabes contre le sionisme israélien et l'hégémonie des grandes puissances s'intensifie sans cesse, alors que, d'autre part, la rivalité et l'épreuve de force des superpuissances s'exacerbent sans cesse. La situation tout entière est devenue plus instable et plus agitée encore, et le problème du Moyen-Orient est bien loin d'être résolu.

55. Il convient de signaler que ce sont avant tout les deux superpuissances qui portent la responsabilité de cet état de choses. La rivalité des deux superpuissances pour acquérir l'hégémonie mondiale a son centre en Europe. Flanc important de l'Europe, le Moyen-Orient est capital tant du point de vue de sa position stratégique que de ses richesses en pétrole, et il est donc devenu un lien important dans la lutte entre les deux superpuissances, bien que chacune d'elles ait avancé telle et telle proposition en vue d'une solution dite d'ensemble ou d'une solution pas à pas de la question du Moyen-Orient. En fait, ni l'une ni l'autre n'a la moindre intention ni le moindre désir sincère d'aboutir à un règlement véritable de la question du Moyen-Orient. Les solutions qu'elles proposent, à grand tapage, ont toutes pour seul but de renforcer leurs positions respectives dans cette épreuve de force, chacune essayant d'évincer l'autre et de la dominer. Rivalisant pour l'hégémonie mondiale, elles font toutes deux de grands efforts pour créer de propos délibéré, en entretenant un état qui n'est ni guerre, ni paix, de brefs combats, suivis d'une période de trêve, la guerre et la paix étant maintenues sous contrôle ou constituant ce qu'elles appellent "une tension sous contrôle".

56. La superpuissance qui ne laisse passer aucune occasion de se qualifier de prétendu "allié naturel" du peuple arabe est plus sinistre encore dans ses desseins, avec ses paroles mielleuses et des idées de meurtre au cœur. Elle a dépassé l'autre superpuissance lorsqu'il s'agit de tyranniser les autres et de faire des intrigues et des conspirations. Elle a à cet égard une très grande expérience. Les dirigeants de certains pays arabes et la juste opinion des Arabes et du tiers monde ont dénoncé à maintes reprises et de manière convaincante ses desseins effrénés d'expansion et ses actes iniques de mauvaise foi dans sa recherche d'avantages au détriment des autres. Son vrai visage apparaît de plus en plus nettement.

57. A l'heure actuelle, la rivalité des deux superpuissances partout dans le monde, y compris leur rivalité au Moyen-Orient, devient de plus en plus acharnée. Dans ces circonstances, le danger de guerre a augmenté de toute évidence au lieu de diminuer. La superpuissance montante qui met beaucoup d'énergie à placer l'idée mensongère de "détente" est précisément la source la plus dangereuse d'une nouvelle guerre mondiale aujourd'hui. Il s'agit de bien comprendre et de faire les préparatifs nécessaires pour prévenir cette guerre sous peine de souffrir.

58. L'histoire de la civilisation humaine a corroboré cette vérité incontestable que le peuple et le peuple seul est la force motrice qui commande l'histoire du monde. Ce sont les grands peuples arabes et palestinien et non pas les sionistes israéliens ou l'une ou l'autre superpuissance qui détermineront l'avenir du Moyen-Orient.

59. Au cours des deux dernières décennies et même depuis plus longtemps, le Conseil de sécurité a examiné la question du Moyen-Orient maintes fois et adopté un grand nombre de résolutions qui ont un élément commun : celui de déformer la question du rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien pour en faire un prétendu "problème de réfugiés". Cela est tout à fait injuste. Nous nous y sommes toujours opposés et nous continuerons à nous y opposer. Nous espérons que le Conseil de sécurité modifiera l'attitude injuste qui est depuis si longtemps la sienne sur la question de Palestine. Cependant, il convient de se pencher sur l'expérience de l'histoire et de ne pas placer un espoir chimérique dans les résolutions des Nations Unies. Le règlement véritable de la question du Moyen-Orient ne pourra dépendre que de l'unité et de la lutte des peuples arabes et palestinien, avec l'appui de tous les peuples du monde.

60. La grande victoire de la guerre d'octobre et l'emploi de l'arme du pétrole constituent un brillant exemple de la façon dont les peuples arabes et palestinien luttent dans la plus étroite unité, d'un seul cœur et d'une seule âme, pour triompher de l'ennemi. Cette action d'avant-garde a porté un rude coup à l'arrogance agressive du sionisme et a fait éclater le mythe de la prétendue invincibilité israélienne. Dans l'interval, les calculs complaisants des superpuissances qui entendaient manipuler la situation et rivaliser pour l'hégémonie dans la région en ont été perturbés. Cette victoire a fortement accru la confiance des peuples arabes et palestinien dans la défaite qu'ils ont infligée aux agresseurs israéliens. Elle prouve de manière éloquente que le sionisme israélien et les superpuissances ne sont pas terribles, qu'ils ont l'air puissants mais qu'ils sont faibles intérieurement et accablés de difficultés tant chez eux qu'à l'étranger. Ce sont les 100 millions et plus d'Arabes et de Palestiniens qui sont unis dans une lutte opiniâtre qui détiennent vraiment la puissance.

61. Devant cette situation, les superpuissances multiplient leurs efforts pour semer la discorde afin de saper l'unité militante du monde arabe et d'affaiblir la volonté de combat du peuple arabe. Cependant, grâce à leur lutte persistante, les peuples arabes et palestinien comprennent de plus en plus clairement que pour amener leur lutte à la victoire, il convient de renforcer leur unité, de résister fermement aux intentions des superpuissances qui veulent semer la dissension et la discorde et qu'il convient de lier leur lutte contre le sionisme israélien de très près à la lutte contre l'hégémonie des superpuissances.

62. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours fermement appuyé les Palestiniens et les autres peuples arabes qui mènent une juste lutte pour obtenir le rétablissement de leurs droits nationaux et recouvrer leurs territoires perdus. Ils ont fermement condamné l'agression des sionistes israéliens; ils s'opposent fermement aux superpuissances et les condamnent fermement pour leur rivalité et leur expansion au Moyen-Orient, de même que pour le soutien et l'encouragement qu'elles fournissent à Israël. Nous déclarons que le Conseil de sécurité doit affirmer les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et qu'Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés.

63. La lutte que poursuivent les Palestiniens et les autres peuples arabes est ardue et la route sera semée d'obstacles, mais l'avenir s'annonce brillant car ils ont pour eux la vérité et la justice. Nous avons absolument foi dans l'avenir de leur lutte. Nous sommes profondément convaincus que tant qu'ils garderont leur destinée fermement entre leurs propres mains, tant qu'ils persévéreront dans l'unité et dans la lutte, ils recouvreront à coup sûr leurs territoires perdus, regagneront leurs droits nationaux et connaîtront une victoire totale dans la lutte contre l'agression et l'hégémonie, avec l'aide et le soutien de tous les peuples du monde.

64. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Les membres du Conseil de sécurité et les représentants des pays qui prennent part au débat sur cette question ont entendu le plus récent assemblage de clichés dépourvus de fondement, d'une malveillance aveugle, avancés par le représentant de la Chine qui utilise le slogan éculé des "deux superpuissances". Ce bavardage, cette démagogie, servent à masquer la position pro-israélienne de la Chine en ce qui concerne le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il s'efforce ainsi de détourner l'attention du Conseil de sécurité de la question qu'il discute et la Chine cherche à camoufler son inaction en lançant des diffamations contre l'une des grandes puissances, diffamations malsaines venant d'un esprit qui ne l'est pas moins.

65. Je pensais qu'étant donné le triste événement qui a accablé aujourd'hui son pays, le représentant de la Chine s'imposerait un moratoire sur ses calomnies systématiques contre l'Union soviétique, mais cela n'a pas été le cas. Les calomnies contre l'Union soviétique depuis quatre ans que la Chine est aux Nations Unies, sont devenues une habitude, sont entrées dans les mœurs de la délégation chinoise et constituent en quelque sorte sa deuxième nature.

66. Pas un mot de condamnation à l'égard d'Israël n'a été prononcé dans sa déclaration. Seule l'une des superpuissances est coupable de ce qui se passe au Moyen-Orient et de la tragédie du peuple palestinien, selon sa version calomnieuse. Ce n'est pas Israël, ce

n'est pas le sionisme international, ce n'est pas ceux qui aident Israël. Quelle monstrueuse calomnie ! Le représentant de la Chine ne se rend pas compte que ce genre d'inventions, ce genre de calomnies, ce genre de mensonges, le rendent ridicule devant cet auguste conseil. Qui pourrait le croire ? Les faits historiques, la lutte héroïque du peuple arabe, sont connus du monde entier, ainsi que l'aide que le peuple soviétique a accordée, accorde et accordera au peuple arabe.

67. Il a employé le terme de "grande victoire arabe de 1973". Mais qui a assuré cette victoire ? La démagogie et les bavardages de la Chine ou l'aide matérielle réelle de l'Union soviétique aux Arabes ? Sans nos armes, la grande victoire de 1973 n'aurait pas eu lieu et cela a été reconnu officiellement, par les auteurs de cette victoire.

68. Les bavardages chinois et les sordides diffamations à l'égard de l'Union soviétique ne sont pas des armes qui permettent une victoire. C'est de la démagogie qui détourne l'attention du fond du problème et de toute la question du Moyen-Orient. Les Maoïstes ont assumé la tâche honteuse de détourner l'attention de l'opinion mondiale et de l'Organisation des Nations Unies de la politique agressive d'Israël. C'est une aide directe donnée à l'agresseur ; c'est une trahison des intérêts légitimes des peuples arabes victimes de l'agression ; c'est un couteau plongé en traître dans le dos des Arabes pour servir Israël ainsi que les protecteurs et les sympathisants du sionisme. Les interventions des dirigeants de Pékin, l'agence chinoise Tsinhua et la délégation chinoise aux Nations Unies soumettent Israël à une critique très bénigne, très retenue, très précautionneuse, comme si Israël n'était pas coupable de ce qui se passe au Moyen-Orient. Pour cacher sa politique pro-israélienne, la Chine comme d'habitude déverse des calomnies sur l'Union soviétique, alléguant que c'est surtout par sa faute que le problème du Moyen-Orient dans son ensemble, et le problème de la Palestine en particulier, restent sans solution.

69. De même que les envahisseurs israéliens, les dirigeants de Pékin et leurs représentants aux Nations Unies s'opposent à ce que le problème du Moyen-Orient soit résolu par les efforts communs et collectifs de toutes les parties directement intéressées, y compris l'OLP. Comme Israël, ils s'élèvent contre la Conférence de la paix au Moyen-Orient, de Genève, et par conséquent contre la participation à Genève de l'OLP. N'est-il pas de fait qu'à la trentième session de l'Assemblée générale, la délégation de la Chine n'a pas voté pour la résolution 3414 (XXX) sur la situation au Moyen-Orient ni pour la résolution 3375 (XXX) tendant à inviter l'OLP à participer à tous les efforts entrepris pour régler la situation au Moyen-Orient ? Et comment ont voté les délégations des pays arabes directement intéressés et les délégations des pays socialistes ? Elles ont toutes voté en faveur de ces résolutions. Qui a voté contre ces résolutions ? Israël. Par conséquent, dans quel camp, de quel côté se

trouve la Chine ? Elle est du côté d'Israël sur cette résolution de base qu'a rappelée chacun de ceux qui sont intervenus ici au Conseil de sécurité, qu'il s'agisse de membres du Conseil ou de représentants d'autres pays qui participent à notre débat. Tous demandent que le Conseil suive l'exemple de l'Assemblée générale et qu'à la base des décisions du Conseil se trouvent les principes contenus dans les résolutions adoptées par l'Assemblée.

70. Cependant, la Chine, comme Israël, n'a pas voté pour cette résolution. Pourquoi bavarder alors, pourquoi faire de la démagogie ? Voilà le fond de votre position. Donc, vous n'êtes pas du côté des Arabes, vous êtes du côté de l'agresseur. Il est permis de se demander qui la Chine appuie avec fermeté, et la réponse est claire : l'agresseur israélien.

71. Il n'y a pas qu'un exemple de cette alliance impie entre Pékin et Tel-Aviv, ici, dans l'enceinte des Nations Unies. Que cherche donc la délégation chinoise ? Quelles propositions constructives a-t-elle présentées sur le problème du Moyen-Orient depuis plus de quatre ans que la Chine est aux Nations Unies ? La réponse est que Pékin n'en a présenté aucune, que ces propositions brillent par leur absence, et que d'ailleurs il ne saurait y en avoir puisque les dirigeants de Pékin ne désirent pas de règlement pacifique au Moyen-Orient, qu'ils cherchent à le saboter, de même qu'Israël le fait de son côté. Car Pékin ne veut pas de règlement pacifique au Moyen-Orient, Pékin ne veut pas que les territoires occupés par Israël soient restitués aux Arabes, Pékin ne veut pas que le peuple palestinien soit reconnu comme partie intégrante de la famille arabe, ne veut pas que les Palestiniens puissent créer leur propre Etat. On ne trouve pas un mot à ce sujet dans les interventions du représentant de la Chine.

72. Ce que Pékin veut, c'est exacerber la situation, attiser la tension dans cette partie du monde. Pékin entend tout faire pour que la tension règne là-bas le plus longtemps et le plus fortement possible. A Pékin, quand on rêve, on aspire sans doute ardemment à ce qu'il y ait au Moyen-Orient un grand affrontement militaire, auquel la Chine pourrait assister de loin, en spectateur, en se frottant les mains. L'un des proverbes préférés de Mao Tse-toung n'évoque-t-il pas celui qui, assis au sommet de la montagne, observe le combat des tigres dans la plaine ?

73. Il est bien évident que Pékin occupe en fait une position anti-arabe rejoignant la politique des sionistes et des impérialistes qui protègent les agresseurs israéliens. Cette attitude de Pékin contribue à affaiblir la position des Etats arabes face à l'agression incessante dont ils sont victimes, et en définitive à prolonger la situation actuelle, ce qui répond aux objectifs de Pékin. En somme, plus ça va mal, mieux cela vaut ! Plus le chaos sera grand sous les cieux, mieux cela vaudra ! Or cela est contraire aux intérêts des pays arabes, cela prolonge les souffrances, et au

premier chef celles du peuple arabe de Palestine. Voilà à quoi se ramènent la politique et la position de Pékin, et aucune diffamation fantaisiste à l'adresse de l'Union soviétique ne saurait dissimuler ni justifier la politique anti-arabe de Pékin.

74. Le représentant de la Chine s'efforce, sans succès d'ailleurs, de diffamer, de discréditer la franche et légitime position de l'Union soviétique à l'égard du règlement au Moyen-Orient. Mais vous devriez comprendre, Monsieur le représentant de la Chine, que tous vos efforts ne vous apporteront ni gloire ni honneur, pas plus à vous qu'à vos patrons. En réalité, vous ne faites que vous couvrir de honte dans votre rôle de calomniateur irréductible, de complice de l'agression, de traître à l'égard des victimes de l'agression. Le monde entier sait que ce sont l'Etat et le peuple soviétique qui, en s'imposant des privations, en se serrant la ceinture, ont donné et continuent de donner aide et assistance aux Arabes victimes de l'agression israélienne. Et la grande victoire de 1973, à laquelle le représentant de la Chine a daigné faire allusion ici, c'est grâce à l'aide fournie par l'Union soviétique, et non pas par la Chine, qu'elle a été possible. L'Union soviétique et son peuple ont fourni et continuent de fournir une aide politique et diplomatique multilatérale, une assistance matérielle effective pour renforcer le potentiel de défense arabe.

75. Si l'Union soviétique a ainsi aidé les peuples arabes, ce n'est pas en recourant à des paroles creuses et démagogiques, à des calomnies, ainsi que le font la Chine et ses représentants, qui multiplient les déclarations hypocrites, mais bien au prix d'efforts réels, au moyen de mesures réelles destinées à renforcer la capacité de combat des forces armées des Etats arabes. L'Union soviétique a toujours été et reste l'ami fidèle des pays et des peuples arabes.

76. Nous n'avons pas besoin, pour cela, de pétrole arabe, n'en déplaise au représentant de la Chine. Qu'il cesse de nous calomnier : nous avons plus qu'assez de pétrole chez nous, et nous aidons même dans ce domaine nos amis, nous fournissons du pétrole à d'autres pays d'Europe. Le pétrole du Moyen-Orient, nous n'avons qu'en faire, et affirmer que c'est cela qui nous intéresse est donc pure calomnie. J'ai déjà expliqué dans mon intervention pourquoi nous voulons la paix au Moyen-Orient : tout simplement parce que la guerre, l'affrontement au Moyen-Orient, c'est l'incendie sous nos fenêtres mêmes, non pas sous celles de la Chine, qui est très éloignée de cette région. Si la Chine fourre son nez dans cette affaire, ce n'est pas pour faire régner la paix, mais au contraire pour attiser les passions, pour compliquer la situation, pour envenimer les choses, pour faire se heurter les Arabes et Israël, et aussi les deux superpuissances. Mais n'y comptez pas, messieurs ! Il ne saurait se trouver, de nos jours, des gens assez sots pour vous suivre dans ce chemin de l'incitation à la guerre.

77. Il serait facile de multiplier les citations de déclarations de dirigeants arabes conscients et respon-

sables, remerciant l'Union soviétique et son peuple pour l'aide qu'ils ont apportée aux peuples arabes pendant toutes ces années de souffrance et de tragédie. J'en rappellerai quelques-unes. Lors d'une conférence de presse tenue le 27 novembre 1975, le Président du Conseil exécutif de l'OLP, M. Arafat, a montré à quel point il appréciait le soutien multilatéral accordé par l'Union soviétique au peuple palestinien et aux autres peuples arabes en lutte contre l'agression israélienne et pour la réalisation de leurs droits nationaux légitimes. Il a déclaré que "les visées de l'impérialisme et du sionisme n'aboutiront nulle part. Nous devons intensifier la lutte contre ces plans. La révolution palestinienne et les forces patriotes sont aidées à cet égard par les pays de la communauté socialiste, avec l'Union soviétique à leur tête." Pour la gouverne de la délégation chinoise, je répète "par les pays de la communauté socialiste, avec l'Union soviétique à leur tête". M. Arafat a encore dit que "l'initiative de l'Union soviétique tendant à convoquer au plus tôt la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, de Genève, revêt une grande signification."

78. Or qui s'élève contre la Conférence de Genève ? Israël et la Chine ! Donc, on retrouve ici cette alliance de la Chine et d'Israël, et aucune calomnie antisoviétique ne saurait camoufler ce fait, ne saurait détourner l'attention ; tout le monde comprend ce qu'il en est. M. Arafat a déclaré de même :

"La révolution palestinienne a remporté de grands succès aux Nations Unies. A la majorité des voix, les Etats Membres des Nations Unies ont condamné le sionisme comme une forme de racisme, et d'autres décisions importantes ont encore été prises avec l'aide de nos amis les pays socialistes, les pays non-alignés et les pays africains et musulmans."

79. Voilà donc qui a lutté pour l'adoption de ces justes décisions, et non pas la Chine. La Chine n'a pas voté en faveur de ces résolutions et décisions, et aucune calomnie antisoviétique ne saurait masquer ce fait. Le monde entier connaît bien la position de la Chine en ce qui concerne la question du Moyen-Orient et la question de Palestine ; au cours de la trentième session de l'Assemblée générale, la Chine n'a nullement aidé à l'adoption de résolutions utiles, alors que les pays socialistes n'ont pas manqué de le faire, ainsi que le soulignait M. Arafat lui-même, aux côtés des pays non-alignés et des pays africains et musulmans. Ce sont donc eux, et non pas la Chine, qui ont lutté pour défendre les intérêts et les droits du peuple arabe de Palestine.

80. M. Arafat a ajouté que "les relations de la révolution de Palestine avec les pays socialistes et l'Union soviétique n'ont pas de caractère superficiel, passager et tactique. Ce sont des relations stratégiques, fondées sur la compréhension, la confiance et une amitié profonde qui se fait que croître avec le temps." Voilà une digne réponse de ce noble fils du peuple arabe de

Palestine, M. Arafat, aux viles calomnies déversées par Pékin et ses représentants aux Nations Unies.

81. Je citerai un autre exemple. Dans un télégramme de félicitations adressé aux dirigeants de l'Union soviétique à l'occasion du 58^e anniversaire de la grande révolution d'octobre, M. Assad, président de la République arabe syrienne, amie de l'Union soviétique, a dit :

“A l'occasion de ce grand événement, je tiens à exprimer un sentiment de profonde reconnaissance et de gratitude pour vos positions de principe en faveur de la lutte des peuples pour leurs droits, leur liberté, leur indépendance et leur autodétermination. Votre soutien à notre juste cause et à notre lutte pour la libération des territoires arabes occupés et pour le rétablissement des droits légitimes du peuple arabe de Palestine est accueilli par notre peuple avec un désir de plus en plus intense de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre nos deux peuples et nos deux pays.”

82. Ici, nous avons entendu un remarquable discours du représentant du Koweït. Je vais citer un passage du communiqué commun soviéto-koweïtien publié le 5 décembre 1975, donc tout récemment où il est dit que “le Koweït apprécie hautement l'aide et le soutien donnés par l'Union soviétique à la juste cause arabe.” Je m'adresse aux calomniateurs chinois : lisez ces documents et ayez la conscience de connaître la mesure quand vous mentez.

83. M. LAI Ya-li (Chine) [traduction du chinois] : Le soutien apporté par la Chine à la juste lutte du peuple arabe et du peuple palestinien est sincère et désintéressé. Nul n'en ignore le caractère et ne saurait le déformer. La délégation chinoise a montré comment se présente véritablement la question du Moyen-Orient et en a défini la nature. Ainsi, le représentant soviétique qui a été démasqué se sent si honteux qu'il ne peut que recourir à des mensonges et à la sophistication une fois encore. Mais ces tactiques ne lui seront d'aucune aide.

84. Les faits, après tout, sont des faits. Sans vouloir en dire trop, nous n'avons besoin que de souligner quelques faits bien connus qui suffiront à apporter des éclaircissements. Premièrement, à la fin de 1974, vous ne cessiez de déclarer à l'Assemblée générale que vous étiez disposés à appuyer le rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien et brusquement vous publiez avec l'autre superpuissance une déclaration commune dans laquelle vous avez changé les termes “droits nationaux” des Palestiniens en leurs “intérêts légitimes”. N'est-ce pas là une trahison ouverte des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien ?

8. Deuxièmement, alors que les sionistes israéliens poursuivent de façon éhontée leur politique d'agression et d'expansion, vous allez jusqu'à envoyer des

hommes en Israël. N'est-ce pas là être de connivence avec la politique sioniste israélienne d'agression et d'expansion, une superpuissance fournissant à Israël l'argent et les armes, l'autre, l'Union soviétique, approvisionnant Israël en hommes ? Qui plus est, vous avez pris avec Israël des contacts ouverts et occultes qui se sont transformés en conversations secrètes entre officiels et ministres des affaires étrangères. N'est-ce point une autre preuve de la protection du sionisme israélien et de la trahison des intérêts des peuples arabe et palestinien ?

86. Troisièmement, pour vous payer de votre aide militaire, vous avez arraché toutes sortes de privilèges à un pays arabe qui combattait sur le front de l'agression sioniste israélienne ; ensuite, à un moment critique de la guerre, vous avez arrêté vos fournitures d'armes afin d'étrangler les autres et de saboter la juste lutte des pays arabes. Aujourd'hui, vous insistez toujours pour obtenir le remboursement des dettes, vous livrant de façon méprisante à toutes sortes de pressions pour tirer parti des difficultés des autres. Vous avez également profité des difficultés des pays arabes pour leur acheter du pétrole à bas prix et le revendre à un prix élevé aux pays pauvres en pétrole, ramassant des profits fabuleux en vous mettant à jouer le rôle ignoble de marchand spéculateur.

87. Tous ces faits sont bien établis ; ils ont été ouvertement révélés à maintes reprises par les pays arabes qui en sont les victimes. Vous commettez ces actes qui ne sauraient supporter la lumière du jour dans le but précis de contrôler le Moyen-Orient, par le truchement d'une rivalité qui s'exerce aux dépens des intérêts des peuples arabe et palestinien afin d'exercer plus tard votre contrôle sur l'Europe et réussir là où les anciens tsars avaient échoué. Vous avez pourtant l'effronterie de vous qualifier d'“allié naturel du peuple arabe”. On peut se demander : ne serait-il pas plus près de la réalité de changer l'expression d'“allié naturel” qui sonne si bien en celle de “dangereux ennemi” ?

88. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Je ne juge pas nécessaire de prolonger la polémique avec le calomniateur chinois ni de détourner le Conseil et ceux que nous avons invités ici de l'examen de l'importante question internationale qu'est la situation au Moyen-Orient. Je conseille au représentant chinois de lire ma réponse, demain, dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui et, s'il le fait, il comprendra qu'à ce que j'ai dit pour démasquer ses calomnies honteuses contre l'Union soviétique, il n'y a absolument rien à ajouter : cela ne s'impose pas du tout.

89. Calomnies aussi que ses inventions perpétuelles au sujet du paiement des dettes ! Nous demandons que l'on nous rembourse ce que l'on nous doit car, comme je l'ai dit, nous donnons une aide en nous imposant des privations et en nous serrant la ceinture. Cela appartient au peuple, et les conditions dont nous

accompagnons notre aide, nous demandons à nos contreparties de les respecter.

90. Pour ce qui est du flot d'hommes armés dont vous parlez, balivernes ! Nous laissons partir les vieillards, les enfants et les femmes, et pas des contingents armés, vers Israël. Vous inventez tout cela; tout ce qui vous passe par la tête, par votre imagination enflammée, vous le dites pour diffamer l'Union soviétique. Mais ces diffamations ne vous mèneront pas très loin. Beaucoup nous ont calomniés depuis que l'Union soviétique existe, et surtout Goebbels et Hitler, dont vous suivez les brisées, lorsqu'il s'agit de calomnier l'Union soviétique. Mais ils ont disparu et nous, nous sommes ici, et nous poursuivons notre politique léniniste, juste et pacifique, l'égalité de tous les peuples, le profond respect des droits, de la souveraineté, des aspirations et des intérêts nationaux de tous les peuples, grands ou petits, et si ces autres calomniateurs n'ont pas réussi à nous diffamer, Pékin n'y arrivera pas non plus.

91. M. LAI Ya-li (Chine) [*traduction du chinois*] : Le représentant soviétique n'a pas démenti un seul des faits que nous avons énumérés. Bien au contraire, dans sa réponse, il a avoué le rôle éhonté joué par l'Union soviétique au Moyen-Orient. Quant à Hitler, je dirai que c'est l'Union soviétique qui poursuit aujourd'hui la politique hitlérienne.

92. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je me bornerai à une seule phrase. Il y a un proverbe russe qui dit que le bossu, c'est la tombe qui le redressera.

93. M. KIK.HIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Après le dialogue que nous avons entendu entre nos deux grands amis, la Chine et l'Union soviétique, nous avons un très bref commentaire à formuler. Je voudrais souligner à quel point les nations arabes sont sensibles à l'aide que nous avons reçue de ces deux pays amis dans notre lutte contre l'agression impérialiste et sioniste. Effectivement, la première fois que les Arabes ont brisé le monopole des armements, cela s'est fait grâce à

l'Union soviétique et au défunt Chou En-lai, qui est intervenu pour discuter avec l'Union soviétique. La coopération de ces deux puissances a été très fructueuse pour la cause arabe à ce moment-là.

94. J'interviens, en fait, parce que deux choses ont été dites. D'abord à propos du vote en faveur de certaines résolutions à la trentième session de l'Assemblée générale; mon pays a été de ceux qui n'ont pas participé au vote sur l'une d'entre elles. Je tiens à souligner que si nous n'avons pas voté sur cette résolution, cela ne veut pas dire que nous soyons contre l'invitation de l'OLP ni que nous soutenions l'agression israélienne.

95. Ensuite, pour ce qui est de la question de Genève, je dirai que certains pays ont exprimé des réserves, pour des raisons claires et valables que nous n'allons pas répéter ici. Tous ces pays ne soutiennent pas pour autant l'agression israélienne et sioniste.

96. Avant d'achever cette brève intervention, je voudrais exprimer notre amitié et notre reconnaissance à notre grande amie, l'Union soviétique pour l'aide réelle qu'elle a donnée à la nation arabe dans sa lutte en 1956, 1967 et 1973. Nous avons combattu avec des armes et l'appui soviétiques dans tous les domaines et, comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique, aucun intérêt économique n'était en cause. L'Union soviétique n'a pas besoin de notre pétrole.

97. Cette solidarité des pays socialistes en général, y compris l'Union soviétique et la Chine, était véritablement une solidarité contre l'impérialisme et l'agression; elle n'était pas d'ordre idéologique. Nous, Arabes, ne sommes pas communistes; parfois, nous ne sommes pas procommunistes, et nous sommes parfois anticommunistes, mais nous acceptons toujours l'aide des pays socialistes parce que nous avons un seul combat, le combat contre l'impérialisme et l'agression, et nous sommes reconnaissants de cette aide.

La séance est levée à 18 heures.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
